AGENT MICROBIOCIDE SPECTRUM RX6202

INDUSTRIEL

DANGER





CORROSIF

POISON

SENSIBILISANT CUTANÉ POTENTIEL LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION

PRINCIPS ACTIFS:

5-Chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one 2,2% 2-Méthyl-4-isothiazolin-3-one 0,7%

NUMÉRO D'HOMOLOGATION 17235 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES CONTENU NET: 0.05L – 20.000L

> Solenis Canada ULC 1151 Green Valley Road London On N6n 1e4 Téléphone: 1-905-632-7861

Téléphone d'urgence: 1-844-SOLENIS (1-844-765-3647)

POUR USAGE INDUSTRIEL SEULEMENT. Des conseils techniques concernant des problèmes spécifiques à un site sont disponibles en contactant Solenis Canada ULC.

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires.

PRÉCAUTIONS:

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

DANGER. SENSIBILISANT CUTANÉ POTENTIEL. CORROSIF POUR LES YEUX ET CAUSE DES BRÛLURES À L'ÉPIDERME. PEUT CAUSER DES ALLERGIES CUTANÉES. PEUT ÊTRE NOCIF SI ASPIRÉ. PEUT ÊTRE MORTEL SI AVALÉ OU ABSORBÉ PAR LA PEAU. Éviter le contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas avaler. Éviter de respirer les vapeurs et les brumes de pulvérisation. Laver la peau à fond avec du savon et de l'eau après manipulation du produit. Retirer les vêtements contaminés et les laver séparément des autres vêtements avant de les porter à nouveau. Porter un pantalon long, une chemise à manches longues, des chaussettes et des chaussures, des gants résistant aux produits chimiques, un respirateur complet approuvé par le NIOSH et un tablier résistant aux produits chimiques lors du mélange, du chargement, du nettoyage et des réparations. Ne pas ingérer. NE PAS UTILISER DANS L'EAU POTABLE. Ne pas contaminer l'eau, la nourriture humaine ou animale lors de l'entreposage ou de l'élimination.

PREMIERS SOINS:

En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. En cas d'inhalation, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le

2024-5230 2024-10-25

traitement. En cas d'ingestion, appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

2024-5230 2024-10-25

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES: La probabilité de dommages aux muqueuses pourrait contre-indiquer l'usage d'un lavage gastrique. Des mesures préventives peuvent être nécessaires contre le choc circulatoire, les dépressions respiratoires et les convulsions.

RISQUES ENVIRONNEMENTAUX: Le déversement à ciel ouvert est prohibé. Ne pas réutiliser le contenant s'il est de plastique. Ce produit est toxique pour les poissons et d'autres organismes aquatiques. Il faut éviter de l'utiliser dans des conditions susceptibles de mener à son introduction dans les lacs, les cours d'eau, les étangs, les estuaires, les mers ou d'autres plans d'eau, en contravention de la réglementation fédérale ou provinciale. Il faudrait prendre connaissance des exigences législatives applicables avant d'utiliser ce produit. Ne pas déverser les effluents traités là où ils s'écouleront dans les lacs, étangs, ruisseaux ou autres plans d'eaux à moins que votre permis le permettre. Ne pas contaminer l'eau en nettoyant le contenant ou en éliminant les déchets. Utiliser ce produit seulement tel que prescrit sur cette étiquette.

ENTREPOSAGE: PROTÉGER CONTRE LE GEL

ÉLIMINATION:

- 1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au site de traitement.
- 2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
- 3. Rendre le contenant inutilisable.
- 4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
- 5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

MODE D'EMPLOI

Ce produit doit être alimenté par dosage choc au moins une fois par jour au taux de 0,11 à 0,41 kg par tonne de papier sec produite. Votre représentant recommandera les points d'application.

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.